



17 Bis rue de la mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE TEMPORAIRE

DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2025-024

Le Maire de VICQ SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande de la société INEO NORMANDIE,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 – La rue Marie Le Corps, à VICQ SUR MER, sera fermée à compter du 02 juin 2025 pour une durée de 15 jours, pour des travaux de confection de massif pour candélabre.

Article 2 – Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux, de régler la circulation et le stationnement comme suit :

La circulation sera interdite sauf riverains pendant les heures de travail de l'entreprise. Le stationnement des véhicules sera interdit.

Une exception sera faite pour les tracteurs et les véhicules de secours le cas échéant.

Article 3 – Des panneaux « Rue barrée » indiqueront la fermeture de la rue. La mise en place de l'affichage du présent arrêté ainsi que la signalisation, de jour comme de nuit, sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Préfet de la Manche, la brigade de gendarmerie, l'entreprise INEO NORMANDIE, et la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Vicq-sur-Mer.

Fait à Vicq sur Mer, le 17/04/2025

Le Maire,

Dominique HAUCHECORNE

